

RESOLUTION N° 11

Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC),
réuni en Plénière ordinaire le 05 septembre 2016 à Douala (Cameroun),

Après avoir pris connaissance du Programme d'Activités du GABAC pour l'exercice
2017 :

- 1- Adopte le programme d'Activités du GABAC pour le compte de l'exercice 2017
et prescrit au Secrétaire Permanent d'en assurer la mise en œuvre.

Le Président en exercice




Henri Marie DONDRA